

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 5 mai 2014

Convocation du 28 avril 2014

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire le cinq mai deux mille quatorze à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort sur la convocation du Président sortant.

Délégués présents sur les 143 élus au Comité syndical :

BALON Donat – BAINIER Christine - BARRE Edmond - BASSI Jean-Michel – BATISSE Arnaud - BAUMGARTNER Bernadette – BELEY Frédérique - BESANCON Jérémy - BESSE Josette – BINDA Alexandre - BISSON Yves - BLANC Francis –BLANC Michel - BOICHARD Jean-François - BONIN Jacques – BOSCO Virginie – BOSSEZ Marie-Claire - BOUCARD Ian – BOUQUENEUR Laëtitia - BOUR Daniel - BRUCKERT Claude –BUHLER Stéphane - CABETTE Emmanuel – CANAL Christian - CHALMEY Daniel - CHARTAUX Caroline - CHEVRY Christian - CHIPEAUX Dominique – CODDET Christian – COENT Jean-Yves – COULON Eric - COURGEY Gilles –DELAGRANGE Christophe - DEMARCHE Jean-Pierre - DEROY Olivier (*pouvoir de Sébastien VIVOT*) - DIMEY David (*pouvoir de Jean-Marie HERZOG*)– DINET Monique – DRODE Jean-Yves – EGLOFF Philippe – FAVE Julien - FESSLER Alain - FLEURY Joseph – FOUSSERET Alain - FRERY Daniel – FRESET Valérie – GARNIAUX Martine - GASPARI Dominique – GEHIN Jean-Marc - GENDRIN Marc – GIROL Henri – GORJUP Sébastien - GROSJEAN Pascal - GUY Patrick –HAMELIN Martine – HENNY Christophe - HENRY Patrice – HUGUENIN Alain - ISTE Nicolas –JACQUET Alain – JEANBLANC Gérard – JEMEI Samir - KOEBERLE Eric – KWASNIK Christian - LEDRAPIER Christophe - LIAIS Bernard – LOCATELLI Jean - LOUBAT Frédéric - LOUVET Thierry – MAGNY Gilles – MARSOT Jean-Bernard - MICHEL Brice (*pouvoir de Marie ROCHETTE DE LEMPDES*) – MIEVI Alessandro - MONNIER Séverine – MORGEN Jean-Paul – OUEVRARD Renaud - PACAUD Pierre – PARIS Gérard – PARROT Eric - PATTAROZZI Olivier –PAULUS-DAMOTTE Nadine - PERSONENI Gabriel – PEUREUX Anne-Sophie - PICARD Serge - RABIER Florence – REBER Gilbert – REINICHE Hubert – RIBREAU Christian - RODRIGUEZ Rafaël (*pouvoir de Robert Demuth*) – ROICOMTE Romuald - ROUSSEAU Jean-François - ROY Lionel – ROY Marie-Christine – SALOMON Alain - SCHWALM Rémi - SIMONIN Guillaume - TARUSSIO Dino - TAVERNIER Daniel- TENAILLON Bernard – TRENTIN Kevin – TRINCKLIN Ludivine - VALLVERDU Didier (*pouvoir de SORET François*) - WURTZ Gérard – ZUMBIHL Jean-François

104 présents – 5 pouvoir(s). Le nombre de suffrages maximum est donc de 109.

Absents excusés :

CLAYEUX Pierre - COURTOT Francis – DEMUTH Robert (pouvoir à Rafaël RODRIGUEZ) – FICHTER Didier – GODEAU Jean-Pierre - HERZOG Jean-Marie (pouvoir à David DIMEY) - ROCHETTE DE LEMPDES Marie (pouvoir à Brice MICHEL) –ROLLIN Jean-Baptiste - ROMANCZUK Suzanne – ROUSSELET Michelle - ROY Michel – SORET François (pouvoir à Didier VALLVERDU) – SPRINGAUX Pierre - STEINBAUER Thierry - VIVOT Sébastien (pouvoir à Olivier DEROY) -

Assistaient :

*HOTTLET Jean-Louis - PELTIER Alexandre – PETITE Patrice - UHL Hervé
RHODES Dimitri – LOMBARD Nathalie – HOSATTE-JURDZINSKI Francine- DEMESY Virginie*



Installation du Comité Syndical – Election du Président, des Vice-Président et du Bureau

Cette réunion fait suite au renouvellement des conseils municipaux, et de leurs représentants au sein du comité syndical. Le Président sortant, monsieur Michel GAIDOT, constate que le quorum est atteint et déclare les délégués au comité syndical des communes au SIAGEP installés dans leur fonction.

Monsieur Gaidot fait appel ensuite au doyen de l'assemblée pour présider la séance. Monsieur Claude BRUCKERT délégué de la commune de Bretagne est le doyen de l'assemblée, il est invité à présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Monsieur Bruckert explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1) ELECTION DU PRESIDENT DU SIAGEP

Monsieur Bruckert fait appel aux candidatures pour la présidence du SIAGEP.

Monsieur Yves BISSON délégué de la commune de Novillard et monsieur Jean-Pierre DEMARCHE délégué de la commune de Botans se déclarent candidats.

Il est demandé aux membres du Comité de procéder à l'élection du Président.

Après dépouillement du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 107
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 103
- Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

- Monsieur Yves BISSON : 81 voix
- Monsieur Jean-Pierre DEMARCHE : 22 voix.

Monsieur Yves BISSON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu Président, est installé dans ses fonctions et est invité à présider la séance.

2) FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET D'ASSESEURS COMPOSANT LE BUREAU DU SIAGEP

L'article 14 des statuts du SIAGEP prévoit que c'est l'assemblée générale qui fixe la composition du Bureau qui comportera au minimum, un Président, de 4 à 10 vice-présidents et de 5 à 12 assesseurs, dans les conditions fixées par l'article L 5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose de constituer le Bureau du syndicat comme suit :

- un président
- 5 vice-présidents
- 11 assesseurs

Cette proposition est adoptée à la majorité absolue avec 108 voix pour et une abstention.

3) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SIAGEP

Election du 1^{er} vice-président, Président de la Commission « Energies »

Monsieur Bisson précise que pour ce poste le vice président désigné aura une délégation pour tout ce qui touche à la commission énergie (présidence de la commission, développement et suivi des possibilités offertes par les énergies renouvelables...).

Monsieur Christian CODDET, représentant la commune de Giromagny est candidat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Il est passé au vote.

Après dépouillement du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 109
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 109
- Majorité absolue : 54

A obtenu :

- Monsieur Christian CODDET : 109 voix

Monsieur Christian CODDET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} vice-président délégué à la commission énergie.

Election du 2^{ème} vice-président, ayant délégation aux travaux

Monsieur Bisson précise que pour ce poste le vice-président désigné aura une délégation pour tout ce qui touche aux travaux : suivi des chantiers, de l'article 8, des redevances perçues par EDF/GDF, des subventions versées aux communes.

Sont candidats :

- Monsieur Michel BLANC, délégué de la commune de Lacollonge
- Monsieur Jean Pierre DEMARCHE, délégué de la commune de Botans

Il est passé au vote.

Après dépouillement du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 109
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Abstention : 4
- Suffrages exprimés : 99
- Majorité absolue : 50

Ont obtenu :

- Monsieur Michel BLANC : 93 voix
- Monsieur Jean-Pierre DEMARCHE : 6 voix

Monsieur Michel BLANC ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} vice-président délégué aux travaux.

Election du 3^{ème} vice-président, Président de la Commission « Informatique »

Monsieur Bisson précise que pour ce poste le vice président désigné aura une délégation pour tout ce qui touche à l'informatique (suivi de la maintenance, des formations, développement du service...).

Monsieur Eric KOEBERLE, représentant la commune de Bavilliers est candidat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Il est passé au vote.

Après dépouillement du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 109
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 109
- Majorité absolue : 54

A obtenu :

- Monsieur Eric KOEBERLE : 109 voix

Monsieur Eric KOEBERLE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} vice-président délégué à la commission informatique.

Election du 4^{ème} vice-président, Président de la Commission « SIG »

Monsieur Bisson précise que pour ce poste le vice président désigné aura une délégation pour tout ce qui touche au Système d'Information Géographique (SIG).

Monsieur David DIMEY, représentant la commune de Belfort est candidat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Il est passé au vote.

Après dépouillement du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 109
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 109
- Majorité absolue : 54

A obtenu :

- Monsieur David DIMEY : 109 voix

Monsieur David DIMEY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} vice-président délégué à la commission SIG.

Election du 5^{ème} vice-président, ayant délégation pour le suivi de la concession gaz et électricité

Monsieur Bisson précise que pour ce poste le vice-président désigné aura une délégation pour tout ce qui touche au suivi de la concession gaz et électricité (application des cahiers des charges électricité et gaz, contrôle continu du concessionnaire...).

Monsieur Bernard LIAIS, représentant la commune de Beaucourt est candidat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Il est passé au vote.

Après dépouillement du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 109
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 109
- Majorité absolue : 54

A obtenu :

- Monsieur Bernard LIAIS : 109 voix

Monsieur Bernard LIAIS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} vice-président délégué au suivi de la concession gaz et électricité.

4) ELECTION DES ASSESSEURS

Monsieur Bisson fait appel aux candidatures afin de pourvoir onze postes d'assesseurs.

Onze candidats se portent volontaires à savoir :

- monsieur Claude BRUCKERT de Bretagne
- monsieur Dominique GASPARI d'Eloie
- monsieur Edmond BARRE de Grosmagny
- monsieur Alain FESSLER d'Etueffont
- monsieur Jean-Bernard MARSOT de Lepuix
- monsieur Christian CANAL de Vescemont
- monsieur Alain SALOMON de Vétrigne
- madame Anne-Sophie PEUREUX de Lachapelle sous Chaux
- madame Marie-Claire BOSSEZ de Rougegoutte
- monsieur Jean LOCATELLI de Grandvillars
- monsieur Romuald ROICOMTE de Valdoie

Il est passé au vote. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

5) DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU

Monsieur Bisson précise que l'article 15 des statuts du SIAGEP prévoit expressément que le comité conserve les attributions définies par les lois et règlements en vigueur et délègue toutes les autres au Bureau.

Selon l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- de l'approbation du compte administratif
- des dispositions à caractères budgétaire à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat
- de l'adhésion du Syndicat à un établissement public
- de la délégation de la gestion d'un service public
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Président rend bien entendu compte des travaux et décisions du Bureau à chaque Comité Syndical.

Monsieur Bisson souhaite demander à l'assemblée son accord pour cette délégation au Bureau conformément à l'article 15 des statuts. Les membres du comité syndical donnent leur accord à l'unanimité.

6) INDEMNITES DES ELUS

Le SIAGEP de par ses diverses activités génère une charge de travail importante et nécessite la mobilisation des élus.

Conformément aux dispositions du décret n°2004-615 du 25 juin 2004 pris pour application des dispositions énoncées par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoyant la mise en place de barèmes d'indemnités propres aux présidents et vice-présidents d'EPCI, il est demandé à l'assemblée de délibérer afin de fixer le montant des indemnités du Président et des vice-présidents.

Pour le SIAGEP, le montant de l'indemnité maximale pouvant être perçue est la suivante :

- Pour le Président : 35,44 % de l'indice brut 1015 : soit 1 347,24 € brut à ce jour
- Pour les vice-présidents : 17,72 % de l'indice brut 1015 : soit 673,62 € brut à ce jour

Monsieur Bisson propose une indemnité mensuelle de 100 % du taux maximum autorisé pour le président et de 100 % du taux maximum autorisé pour les vice-présidents.

Il est procédé au vote :

- Une voix contre
- 10 abstentions

Le taux d'indemnité à compter du 5 mai 2014 est donc fixé à la majorité des voix à 35,44 % de l'indice brut 1015 pour le Président et celui de l'indemnité des vice-présidents à 17,872 % de l'indice brut 1015.

7) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Le SIAGEP adhère au CNAS depuis le 15 janvier 2004. Cette association permet de faire bénéficier aux agents du SIAGEP de divers avantages sociaux comme l'aide aux vacances ou le Noël des enfants par exemple.

Il convient pour ce nouveau mandat de 6 ans d'élire les délégués locaux du CNAS pour le SIAGEP. Ces derniers seront les représentants du CNAS auprès de ses instances.

Deux délégués (un élu et un agent) doivent être désignés au sein du SIAGEP.

Le délégué représentant les élus est désigné parmi les élus de la collectivité. Le délégué représentant les agents est désigné par le Président parmi les bénéficiaires des prestations.

Rôle des délégués :

- Chaque adhérent du CNAS est invité à participer à la vie des instances et notamment de sa délégation départementale. Ainsi les délégués locaux siègent à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association. Ils émettent des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS. Ils procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration.
- Ils sont mandatés par leurs pairs pour faire remonter leurs avis et positions sur l'action sociale du CNAS et la vie de l'association au niveau départemental.

Monsieur Bisson fait appel aux candidatures pour être délégué local du CNAS pour le SIAGEP.

Madame Marie-Claire BOSSEZ délégué de la commune de Rougegoutte et par ailleurs membre du Bureau du SIAGEP se porte candidat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Madame Marie-Claire BOSSEZ est désigné à l'unanimité déléguée local du CNAS pour le SIAGEP.

8) DESIGNATION DE LA COMMISSION ENERGIE

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission consultative compétente pour un ou plusieurs services publics locaux exploités dans le cadre d'une convention de gestion déléguée doit être créée pour les Etablissement Public de Coopération Intercommunal **de plus de 50 000 habitants**.

Elle doit comprendre parmi ses membres **des représentants d'associations d'usagers**.

Cette commission a pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir une information sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à son organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

La commission énergie du SIAGEP aborde plus particulièrement :

- l'examen du rapport du délégataire présenté chaque année à l'autorité concédante,
- la présentation du rapport de contrôle
- les attentes des usagers domestiques et professionnels ;
- l'information des usagers sur le rôle de la collectivité locale concédante (contrôle, interventions auprès du concessionnaire pour régler les litiges avec les consommateurs...)
- les objectifs de service public à préserver : continuité, égalité des usagers, problèmes sociaux, qualité de l'énergie, sécurité, accueil des usagers.

- -questions environnementales : les réseaux et les autres ouvrages (postes de détente gaz, cabines hautes...)
- -l'information des usagers sur les prix de l'énergie et leur évolution,
- -politique de l'autorité concédante en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (cogénération, photovoltaïque, éolien...).

COMPOSITION DE LA COMMISSION ENERGIE

Le vice-président délégué à la commission énergie préside de droit cette commission.

La Commission doit être composée **de deux catégories de membres** :

1) les membres prenant part aux votes :

-des **membres de l'assemblée délibérante** désignée « dans le respect du principe de la représentation proportionnelle »

Pour cela les représentants appartiennent à des strates de population différentes :

- communes inférieures à 500 habitants
- communes entre 500 et 1000 habitants
- communes entre 1000 et 2000 habitants
- communes supérieures à 2000 habitants
- des représentants d'associations locales ou de services concernés,

2) les membres qui participent aux travaux et débats exceptés le vote des avis :

- un représentant d'EDF GDF sur le Territoire de Belfort,
- -un représentant de la Direction Départementale de la Consommation et de la Répression des Fraudes...
- -Invitation d'experts extérieurs en cas de nécessité...

Il convient donc dans un premier temps d'élire les représentants des communes en fonction des strates précitées. Dans un second temps, il faudra demander aux associations locales ou de services concernés de bien vouloir désigner des représentants afin de siéger à cette commission.

➤ Sont candidats pour la strate des communes de moins de 500 habitants :

- Monsieur Claude BRUCKERT, mairie de Bretagne
- Madame Marie-Christine ROY, mairie de Petit-Croix
- Monsieur Arnaud BATISSE, mairie de Petitmagny

➤ Est candidat pour la strate des communes de 500 à 1 000 habitants :

- Monsieur Edmond BARRE, mairie de Grosmagny

- Sont candidats pour la strate des communes de 1 000 à 2 000 habitants :
 - Monsieur Marc GENDRIN, mairie de Cravanche
 - Monsieur Henri GIROL, mairie d'Eloie
- Est candidate pour les communes de plus de 2 000 habitants :
 - Madame Ludivine TRINCKLIN, mairie de Valdoie

Les candidats des différentes strates sont élus à l'unanimité représentants des communes au sein de la commission énergie.

9) DESIGNATION DE LA COMMISSION INFORMATIQUE

Monsieur Bisson rappelle que la commission informatique du SIAGEP est chargée d'étudier et de préparer les décisions du comité syndical en formation restreinte informatique ainsi que de la préparation du budget du service informatique.

Pour mémoire, le service informatique c'est entre autres :

- La gestion de la maintenance des logiciels métiers des collectivités adhérentes
- La formation du personnel et des élus à divers logiciels informatiques
- Une prestation de sauvegarde externalisée des données informatiques
- La prise en charge intégrale de l'informatique des collectivités demandeuses
- des projets en cours comme le numérique dans les écoles par exemple

La commission informatique est présidée de droit par le vice-président délégué à l'informatique.

Sont candidats pour intégrer la commission informatique :

- monsieur Pierre PACAUD, mairie de Chèvremont
- monsieur Christian KWASNIK, mairie de Cravanche
- monsieur Alain SALOMON, mairie de Vétrigne
- madame Nadine PAULUS-DAMOTTE, mairie de Bourg-sous-Châtelet
- madame Marie-Claire BOSSEZ, mairie de Rougegoutte
- monsieur Renaud OUEVRARD, mairie d'Offemont
- madame Caroline CHARTAUX, mairie de Cunelières
- monsieur Romuald ROICOMTE, mairie de Valdoie
- monsieur Olivier PATTAROZZI, mairie d'Andelnans
- monsieur Olivier DEROY, mairie de Belfort

Les candidats sont élus à l'unanimité représentants des communes au sein de la commission informatique.

10) DESIGNATION DE LA COMMISSION SIG

Monsieur Bisson rappelle que le Système d'Information géographique est un outil qui permet d'exploiter la dimension géographique des données pour les positionner sur une carte, les analyser, les comparer, en faire des sélections sur des critères de proximité.

Le SIAGEP met le service SIG à disposition des communes hors communauté d'Agglomération Belfortaine. Ce service est amené à se développer et il souhaite donc contrairement au précédent mandat que la commission SIG ne soit plus regroupée avec la commission informatique.

Sont candidats pour intégrer la commission SIG :

- monsieur Christophe HENNY, mairie de Meroux
- monsieur Gilles MAGNY, mairie d'Anjoutey
- monsieur Olivier PATTAROZZI, mairie d'Andelnans
- monsieur Bernard TENAILLON, mairie de Faverois
- monsieur Christian CANAL, mairie de Vescemont
- monsieur Gilles COURGEY, mairie de Beaucourt

Les candidats sont élus à l'unanimité représentants des communes au sein de la commission SIG.

11) DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2014

La présente décision modificative doit permettre d'inscrire des crédits et de régler **des dépenses urgentes en investissement**, notamment dans le cadre des travaux réalisés par le SIAGEP.

Elle se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
023	0,00		0,00 €
TOTAL DM 1	0,00 €	TOTAL DM 1	0,00 €
TOTAL BUDGET 2014	1 110 700,00 €	TOTAL BUDGET 2014	1 110 700,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
23170015	100,00	458210015	35 000,00 €
458110015	35 000,00 €	458220015	30 000,00 €
458120015	30 000,00 €	13241	10 600,00 €
2182	10 500,00 €		
TOTAL DM 1	75 600,00 €	TOTAL DM 1	75 600,00 €
TOTAL BUDGET 2014	2 353 350,00 €	TOTAL BUDGET 2014	2 353 350,00 €

La présente décision modificative est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h45.

Fait à Belfort, le 6 mai 2014

Le Président,

Yves BISSON